



Les installations sanitaires de l'entreprise

- Fiche rédigée par l'équipe éditoriale de WebLex
- Dernière vérification de la fiche : 29/04/2019
- Dernière mise à jour de la fiche : 31/08/2018

Chaque entreprise doit être équipée de toilettes, de lavabos et parfois de douches. Ces installations font entièrement partie de votre obligation de garantir la santé et la sécurité de vos collaborateurs. Sont-elles toutefois nécessairement obligatoires ?

Installations sanitaires : de quoi parle-t-on ?

Des installations à prévoir. Vos collaborateurs doivent pouvoir avoir accès à des installations de type vestiaire, lavabos et toilettes mais aussi, le cas échéant, à des douches. Quelles sont vos obligations quant à ces installations ?

Qui est concerné ?...

{ABONNEZ-VOUS}

Des vestiaires dans entreprise : une obligation ?

Une installation obligatoire. Toutes les entreprises ont l'obligation de mettre à la disposition de leurs salariés un vestiaire collectif. La Loi ne prévoit aucune limitation selon le secteur d'activité, l'effectif de l'entreprise, le type de travail effectué, ou selon qu'une tenue spécifique de travail soit obligatoire ou non.

Selon quelles modalités ?...

{ABONNEZ-VOUS}